



**Commune de Sainte Bazeille**  
**MAIRIE**

25 avenue du Général de Gaulle  
BP 18  
47180 Sainte Bazeille  
Tel 05 53 94 40 28  
Fax 05 53 94 27 85  
contact@mairie-sainte-bazeille.fr  
[www.mairie-sainte-bazeille.fr](http://www.mairie-sainte-bazeille.fr)

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
Liberté - Égalité - Fraternité

Conseil Municipal du  
**lundi 9 mars 2009**

**Département de Lot-et-Garonne**  
**Arrondissement de Marmande**

***Amendement au contrat du bureau d'étude Ambre (révision du P.L.U)***

Suite à la modification importante du dossier du P.L.U (remise en cause du P.A.D.D. et du zonage), qui entraîne un supplément de travail du cabinet Ambre, le Conseil Municipal accepte le montant de l'amendement soit 9 185.28 €

18 voix pour  
1 voix contre

***Autorisation de dépenses nouvelles d'investissement***

Le Conseil Municipal autorise le maire à procéder à l'ouverture de crédits d'investissement (21 183.55 €) afin de mandater les dépenses concernant la maîtrise d'œuvre du CLAE de l'école maternelle par le cabinet M.G. ARCHITECTES.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

***Avenant n°1 - Travaux regroupement scolaire - électricité***

Le Conseil Municipal approuve l'avenant de 1 125.56 € TTC, de l'entreprise ACEP, pour des travaux supplémentaires en électricité.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

***Avenant n°1 - Travaux regroupement scolaire - plâtrerie***

Le Conseil Municipal accepte l'avenant de 1 320.38 € TTC, de l'entreprise CAPSTYLE, pour des travaux supplémentaires.

18 voix pour  
1 voix contre

***Avenant n° 1 - Travaux regroupement scolaire - carrelage***

Le Conseil Municipal accepte l'avenant de 736.74 € TTC, de l'entreprise CAPSTYLE, pour des travaux supplémentaires.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

***Acceptation du devis pour l'éclairage public RD 813***

Le Conseil Municipal accepte le devis (16 114.90 €) du Syndicat Départemental d'Electricité et d'Energies du Lot-et-Garonne, pour l'extension du réseau d'éclairage public RD 813 (le paiement sera échelonné sur 3 exercices : Mars 2009 - Mars 2010 - Mars 2011

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

***Achat d'un enrouleur pour l'arrosage des stades***

Le Conseil Municipal accepte de remplacer l'enrouleur, en mauvais état de fonctionnement, et accepte l'achat d'un outil neuf de marque IRREMEC, pour la somme de 1 076.40 €.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

***Abandon de terrain au profit de la commune***

Le Conseil Municipal accepte l'abandon perpétuel à la commune, par mesdames Simone Courrèges, épouse Jaymes, et Ginette Courrèges, épouse Lafay, d'un terrain situé à « Monplaisir », section AN n°398, d'une contenance de 213 m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

***Feux d'artifice***

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, sur proposition de la Commission des Animations, l'organisation d'un seul feu d'artifice par an

17 voix pour  
2 voix contre

et que ce feu sera tiré pour les fêtes du 15 Août

14 voix pour  
3 voix contre